



2026 - 2030

PLAN D' ACTIONS POUR RENFORCER LA VACCINATION

en Provence-Alpes Côte d'Azur



UNE AMBITION RÉGIONALE FORTE POUR LA VACCINATION

La vaccination constitue l'un des leviers les plus efficaces de prévention en santé publique et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, malgré de bons résultats pour certaines vaccinations obligatoires, des retards persistants, des disparités territoriales marquées et une adhésion encore insuffisante à certaines vaccinations prioritaires (HPV, grippe, Covid-19, vaccination de l'adulte et des femmes enceintes) appellent une mobilisation collective renforcée.

Une stratégie régionale a été réalisée à l'issue de réunions techniques avec l'ensemble des acteurs de santé. Ce plan d'actions, co-porté par l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Assurance Maladie, en lien avec Santé Publique France, traduit un engagement stratégique conjoint sur :

- les grandes orientations de la politique vaccinale régionale ;
- la priorisation des actions à fort impact ;
- la convergence des messages et des leviers d'action ;
- le portage commun des enjeux structurels relevant des cadres nationaux (numérique, financement, organisation).

Ce co-portage vise à renforcer la cohérence de l'action publique, à sécuriser l'engagement des professionnels de santé et à porter d'une seule voix les enjeux régionaux auprès des instances nationales.

UNE STRATÉGIE GUIDÉE PAR DES PRINCIPES CLAIRS



- Un pilotage régional et départemental clair.
- Une forte mobilisation des professionnels de santé et acteurs du territoire.
- Une approche par publics cibles et parcours de vie (femmes enceintes et petite enfance, adolescents, personnes âgées, professionnels de santé).
- Une articulation étroite entre prévention, soins et acteurs territoriaux.
- Une attention particulière aux plus vulnérables et à la réduction des inégalités sociales et territoriales.
- Une capacité d'adaptation aux évolutions nationales.

8 PRIORITÉS POUR AMÉLIORER LA VACCINATION

1. Une gouvernance régionale et départementale claire et lisible

- Mettre en place un comité de pilotage régional de la vaccination, et une animation territoriale renforcée à l'échelle départementale.
- Encourager et accompagner l'intégration de la vaccination comme priorité territoriale de santé portée par les collectivités locales (dans le cadre notamment des contrats locaux de santé) et par les CPTS (dans le cadre de leur contractualisation avec l'Assurance maladie).

2. Un renforcement du pilotage des centres de vaccination

Renforcer la mobilisation des centres de vaccination départementaux et communaux, en appui à l'animation territoriale, à la promotion de la vaccination, aux dispositifs d'aller-vers auprès des publics éloignés du système de santé et en soutien aux professionnels de santé et collectivités territoriales.

3. Un point d'entrée régional d'information

- Mettre à disposition des professionnels de santé des ressources centralisées sur le site de l'ARS, comprenant des liens vers de la documentation nationale, des outils pragmatiques pour lutter contre l'hésitation et la désinformation vaccinales (fiches, éléments de langage, arguments) et l'offre de formation et d'information régionale.
- Développer avec l'aide des représentations professionnelles (URPS, ordres) une boîte à outils d'information/formation facilement mobilisable par les professionnels de santé de la région (webinaires, podcasts, capsules vidéo, goodies).
- Créer une charte graphique régionale et des campagnes de communication régionales complémentaires aux campagnes nationales, et ciblées sur les enjeux spécifiques de la région.



4. Chaque opportunité compte

- Renforcer les modalités de vérification du statut vaccinal dans la logique « chaque opportunité compte » : à chaque examen obligatoire de l'enfant, à l'entrée à l'école (mobilisation des communes, de l'Éducation nationale), en consultation médicale en ville ou à l'hôpital
- Renforcer les actions de médiation en santé et d'aller-vers auprès des publics fragiles, poursuivre la structuration et le déploiement du dispositif « 13 en santé » (dispositif de médiation en santé initialement mis en place à Marseille).
- Poursuivre et renforcer les campagnes de vaccination au collège en partenariat avec l'Éducation nationale.
- À l'approche de l'hiver, renforcer la promotion de la vaccination contre les infections respiratoires hivernales (grippe, Covid-19, pneumocoque, VRS) et suivre pendant l'hiver la campagne de vaccination en lien avec le pilotage des tensions hospitalières.

5. Renforcer la vaccination des professionnels de santé et du médico-social

- Intégrer la vaccination comme enjeu de qualité et de sécurité des soins, mobiliser les employeurs et renforcer l'articulation avec la formation et la prévention dans les établissements de santé et médico-sociaux.

6. Faciliter la vaccination dans les cabinets de médecine de ville et à l'hôpital

- Expérimenter la mise à disposition de doses de vaccins dans les cabinets de ville (médecins, infirmiers et sages-femmes) comme levier de vaccination opportuniste.

7. Former les professionnels de santé pour renforcer la confiance

- Déployer une formation continue sur la communication vaccinale, en particulier auprès des médecins, infirmiers et sages-femmes, via les techniques d'entretien motivationnel et d'entretien empathique de réfutation.

8. Encourager et accompagner le développement des systèmes d'information

- Porter conjointement avec l'Assurance Maladie les évolutions nationales indispensables des systèmes d'information (traçabilité dans Mon Espace Santé, interconnexion avec les logiciels métiers, création de systèmes d'alerte ou de rappel, ...).
- Accompagner le déploiement de systèmes d'information dédiés auprès des centres de vaccination ou des PMI.
- Promouvoir largement l'utilisation de Mon Espace Santé comme carnet de vaccination numérique régulièrement vérifié et mis à jour.





UN PLAN D' ACTIONS AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DES PARTENAIRES

Ce plan d'actions à vocation à être un cadre de référence partagé pour l'ensemble des partenaires institutionnels, des collectivités, des professionnels de santé et des acteurs de terrain.

Il affirme une ambition claire : faire de la vaccination un réflexe collectif, accessible à tous, tout au long de la vie, au service de la santé des habitants de la région.



Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

📍 132 boulevard de Paris, 13002 Marseille

☎ 04 13 55 80 10

paca.ars.sante.fr  | 